

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, , Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD.

Le Président ouvre la séance et demande l'autorisation d'inscrire de nouveaux points à l'ordre du jour :

- Approbation des zonages d'assainissement sur les communes de DESSIA, CEZIA, CONDES et THOIRETTE
- Fixation des tarifs de vente de l'énergie bois
- Acte de vente de 2 parcelles en zone d'activités de SAINT JULIEN – l'une à l'entreprise Jura Fermeture et l'autre à l'entreprise GAUTHRIN.

A l'unanimité, les conseillers communautaires acceptent cette demande.

Après la diffusion du tournage réalisé par l'entreprise "Les drones du Jura" installée à LAVANS sur VALOUSE retraçant quelques animations proposées dans le cadre de la « semaine Petite Montagne, Grands Talents », le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marc BOUET.

#### **✚ Présentation du dispositif « école de la 2<sup>e</sup> chance du Jura » par son Président, Jean-Marc BOUET.**

Ce dispositif, initié en 1997 à l'échelon national et européen par Madame CRESSON, permet de donner une seconde chance à des jeunes de 18 à 25 ans, sortis des écoles sans qualification professionnelle ou diplôme. Sur environ 1 900 000 « décrocheurs », 120 à 130 000 sont concernés par le dispositif. Pour le Jura, 200 000 jeunes se trouvent dans cette situation difficile, l'école de la 2<sup>e</sup> chance située dans les locaux du CFA à GEVINGEY permet d'accueillir une quarantaine de jeunes, parfois en internat. La motivation est à la base de l'entrée dans le dispositif qui bénéficie d'aides de la Région, du Conseil Départemental et du Crédit Agricole par l'initiation, l'accompagnement dispensé aux jeunes pour la gestion de leur porte-monnaie. L'apprentissage des fondamentaux, la formation à la citoyenneté, le respect du règlement et l'assiduité, les stages en entreprises sont au cœur de la formation qualifiante qui dure de 6 à 7 mois. Les difficultés pour toucher ces jeunes sont rappelées par Monsieur Jean-Marc BOUET qui invite chaque maire ou conseiller communautaire à relayer l'information et transmettre les coordonnées de la mission Locale ou de l'école de la 2<sup>e</sup> chance.

#### **✚ Intervention de Madame la principale du Collège Xavier BICHAT**

En lien avec les 3 chefs de centres de secours locaux (ARINTHOD, SAINT- JULIEN et THOIRETTE), la notion des cadets de la sécurité civile serait reconnue au collège d'ARINTHOD, tout comme elle l'est à CHAMPAGNOLE – le seul autre collège du Jura à l'avoir mise en place. Ainsi 34 jeunes qui ont manifesté leur volontariat, s'engagent dans une démarche d'entraide et de solidarité tout en reprenant confiance et estime de soi.

Le 16 février 2017, de 18 à 20 heures, une formation "premiers secours" à destination de la population de la Communauté de Communes sera assurée. Les cadets assisteront les formateurs des 3 centres de secours. Notez cette date et venez soutenir leurs actions ! La communauté de Communes participe à l'organisation de cette intervention, elle diffusera l'information qui paraîtra dans le bulletin communautaire de Janvier 2017 et les parents seront informés.

#### **✚ Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président**

- Zonage d'assainissement- les enquêtes publiques se déroulent aux dates suivantes sur chaque commune
  - MONNETAY : du 27 octobre au 01 décembre 2016 inclus
  - LAINS : du 27 octobre au 01 décembre 2016 inclus
  - LEGNA : du 21 octobre au 19 novembre 2016 inclus
  - VOSBLES : du 21 octobre au 19 novembre 2016 inclus
- Zonage d'assainissement de la commune de CORNOD
  - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, elle serait de 50 % du coût estimé 5 900 €
- Elimination des eaux claires parasites d'AROMAS Ceffia
  - Les travaux sont confiés à l'entreprise PETITJEAN pour une dépense de 10 932 € HT.

- Vidange des dispositifs d'assainissement non collectif

Le marché est signé avec l'entreprise HUSSON pour la période 2016-2018, il permet aux particuliers de bénéficier de tarif préférentiel.

#### **✚ Transfert des zones d'activités au 01/01/2017 : informations**

Le transfert des zones d'activités à la communauté de communes au 01/01/2017, en pleine propriété pour permettre la cession des terrains aménagés non vendus à ce jour, est imposé par la loi NOTRE. Ainsi celle de « La Forêt » à ARINTHOD et celle de SAINT JULIEN seront concernées sur les 6 recensées sur le territoire - ARINTHOD, SAINT JULIEN, AROMAS, THOIRETTE, VESCLES, GIGNY-sur-SURAN avec la particularité pour celle – ci de ne pas être divisée en lots desservis par une voirie ou des équipements internes de zone (il s'agit davantage d'une réserve foncière que d'une zone d'activités).

La communauté de communes devra racheter 7031 m<sup>2</sup> à ARINTHOD et 3014 m<sup>2</sup> à SAINT JULIEN selon un prix de vente validé par délibération concordante des collectivités concernées.

Les conseils municipaux sont invités à définir l'emprise de la zone d'activités pour qu'elle corresponde à la réalité et classer dans le domaine public communal les équipements de zone et leurs accessoires pour permettre de clarifier leur gestion au titre des compétences déjà transférées.

**✚ F.P.U. (fiscalité professionnelle unique) :** Point sur le travail en cours ; réflexions et échanges pour évoluer, au prochain Conseil Communautaire, vers une décision de passage à ce régime fiscal au 01/01/2017.

Par la F.P.U, le produit de la CVAE issue de la Contribution Territoriales des Entreprises (ex Taxe professionnelle) serait versé en totalité à la Communauté de Communes, les communes continueraient de percevoir la part CFE de la Contribution Territoriales des Entreprises. La ventilation des autres produits fiscaux (Taxe habitation, taxe foncière...) n'est pas impactée.

Ce dispositif s'accompagne d'Attributions Compensatrices (AC). Les conseillers communautaires valident le principe de neutralité entre les recettes et les charges transférées, d'équité entre les situations. Ils prennent acte que le montant des A C est calculé en fonction des comptes administratifs 2016. Tout en figeant une situation au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes bénéficient d'une garantie. Si une entreprise fait faillite, elles continueront de percevoir les AC calculées à la mise en place de la FPU alors que l'E.P.C.I. perdra des recettes fiscales.

Par ailleurs, le projet de loi de finances maintient une DGF bonifiée de 10 € / habitants pour la communauté de communes.

Le dossier sera travaillé puis présenté d'abord en réunion d'information des –Maires, adjoints aux finances et Secrétaires de Mairie- le jeudi 8 décembre à 17 heures puis en conseil communautaire prévu le 15 décembre 2016, pour permettre aux conseillers de délibérer et voter ou non la mise en place de la F.P.U. au 01/01/2017.

#### **✚ Assainissement :** Approbation des zonages d'assainissement sur plusieurs communes

Après avoir délibéré sur chaque projet de zonage d'assainissement et décidé de le soumettre à enquête publique, ces dernières sont terminées. Les techniciennes présentent les conclusions du Commissaire Enquêteur et précisent que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvés sont tenus à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de la commune concernée aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

**ARINTHOD :** l'enquête publique s'est déroulée en mairie d'ARINTHOD du 7 juin 2016 au 8 juillet 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

**GENOD :** l'enquête publique s'est déroulée en mairie de GENOD du lundi 22 août 2016 au jeudi 22 septembre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

**DRAMELAY :** l'enquête publique s'est déroulée en mairie de DRAMELAY du lundi 22 août 2016 au jeudi 22 septembre 2016 inclus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté. La commune relève en totalité de l'assainissement non collectif.

**THOIRETTE :** l'enquête publique s'est déroulée en mairie de THOIRETTE du 09 Septembre 2016 au 08 Octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

- BOURG habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif
- BOURG habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel
- Les hameaux de CHALEA, MELIGNA et LA SOURCE en assainissement individuel

**DESSIA :** l'enquête publique s'est déroulée en mairie de DESSIA du 22 Septembre 2016 au 21 Octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

- BOURG habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif
- BOURG habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel

- LES GRANGES DE DESSIA habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif

- LES GRANGES DE DESSIA habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel.

CHISSERIA : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CHISSERIA du 11 mai 2016 au 06 juin 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté. La commune relève en totalité de l'assainissement non collectif.

CONDES : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CONDES lundi 26 septembre 2016 au jeudi 27 octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

SAINT- JULIEN : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de SAINT JULIEN du 06 Septembre 2016 au 07 Octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

- BOURG et hameaux : habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif

- BOURG et hameaux : habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel

CHATONNAY : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CHATONNAY du 06 Septembre 2016 au 07 Octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté. La commune relève en totalité de l'assainissement non collectif.

CEZIA : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CEZIA du 09 Septembre 2016 au 08 Octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté. La commune relève en totalité de l'assainissement non collectif.

Selon les devis ou factures présentés par les particuliers dans le cadre de demande de subvention allouée par l'Agence de l'Eau, la réhabilitation d'un assainissement non collectif coûte environ de 6 000 € à 10 000 € HT et bénéficie d'aide à hauteur de 3 000 € si les critères d'éligibilité sont respectés. Ce montant pourrait passer à 3 300 € mais des études de sol seraient exigées.

#### **Affaires touristiques :**

- Projet et études en cours

#### Valorisation du site d'Oliferne

Le conseil communautaire approuve le lancement d'étude et valide le plan de financement prévisionnel :

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
<b>Etude de valorisation</b>	<b>36 735 €</b>	<b>Subvention Etat (Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura) :</b>	<b>17 370 €</b>
		<b>Subvention Conseil Régional BFC</b>	<b>11 730 €</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>7 635 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>36 735 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>36 735 €</b>

Il autorise le Président à signer tous documents nécessaires.

#### Maison familiale de la Platière à THOIRETTE

Le Conseil Communautaire souhaite étudier l'opportunité de mettre en œuvre un projet touristique sur la commune de THOIRETTE, par l'acquisition de la Maison familiale de la Platière et prend acte qu'un cabinet spécialisé dans l'hôtellerie-restauration peut les aider dans cette démarche. Sans préjuger de la suite donnée à ce dossier, il approuve le bien-fondé de l'arrêté du Président confiant cette étude au cabinet "HOTEL ACTIONS" moyennant la somme de 5 600 €.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de THOIRETTE en date du 08 novembre 2016 qui approuve le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 50 % du montant HT du coût, hors subventions, de l'étude. Il accepte ce fonds de concours et autorise le Président à signer tous documents nécessaires.

#### Valorisation du lac de Coiselet

Le travail en partenariat avec les communes de CONDES, CHANCIA et la Communauté de Communes Jura Sud se poursuit. Des réflexions sur des aménagements favorisant les activités nautiques, la réhabilitation des hébergements, la valorisation ou la création d'activités annexes émergent. Une étude estimée à 40 000 € HT qui pourrait être subventionnée à hauteur de 50 % aiderait à définir le projet de valorisation.

#### L'atelier Marichy.

Cet atelier vivant par les explications et les démonstrations du propriétaire s'inscrit en complément de l'exposition « les outils d'autrefois ». Concevoir le devenir de ce site comme l'est l'atelier des "Savoir-Faire" de RAVIOLLES est l'une des pistes de réflexion. Monsieur Cyrille JOURNEAUX intégrera la commission tourisme qui travaille sur ce dossier.

## Moulin Pont des Vents.

La commune de MONTLEUR et la communauté de communes souhaitent redynamiser l'endroit.

- Office de Tourisme Pays lacs et Petite Montagne :

- Approbation des nouveaux statuts

Le Conseil Communautaire approuve les nouveaux statuts qui portent principalement sur une meilleure représentativité des collectivités. Chaque Communauté de Commune - Région d'ORGELET – Petite Montagne-Pays des Lacs disposera de 3 sièges au lieu d'un auparavant. Le maire de CLAIRVAUX est membre de droit. Les acteurs socio économiques et notamment les hébergeurs sont aussi représentés, à ce titre, Monsieur Jean Claude NEVERS siège au sein du conseil d'administration. Le fonctionnement de l'Office de Tourisme relèvera de celui d'une association tout comme aujourd'hui.

- Désignation de 3 délégués communautaires

A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Mesdames Josiane CARRETIE et Françoise GRAS, Monsieur Jérôme BENOIT.

### **Point sur les affaires économiques :**

- La fibre optique

Plusieurs techniques sont envisageables mais 2 principales font débat :

- La montée en débit : un coffret qui permet le raccordement de plusieurs communes ou hameau est installé. Cette solution permet de mailler le territoire plus rapidement mais plus on s'éloigne de ce raccordement plus la connexion au haut débit perd en vitesse et en qualité. A terme il ne serait pas suffisant pour répondre aux besoins des usagers.
- La fibre optique « à la porte de chaque maison » et raccordement individuel au réseau. Si la qualité des connexions est garantie et la viabilité des aménagements, la dépense est très supérieure.

Les conseillers communautaires se heurtent à un dilemme : la fibre partout, pour tous et tout de suite par la montée en débit aux risques de n'être qu'une mesure transitoire donc une dépense à renouveler ou le réseau de fibre optique reliant chaque habitation aux serveurs.

Ce dossier très technique appelle des explications complémentaires. Aucun choix n'est arrêté à ce jour, néanmoins le secteur de la Petite Montagne est inscrit dans la première tranche du Conseil Départemental du Jura car la participation de la collectivité est actée dans le budget 2016.

- Acte de vente de 2 parcelles en zone d'activités de SAINT JULIEN – l'une à l'entreprise Jura Fermeture et l'autre à l'entreprise GAUTHRIN.

Le Président fait part de la demande de chacun des gérants des entreprises Jura Fermeture et GAUTHRIN d'acheter du terrain sur la zone artisanale de SAINT –JULIEN, respectivement environ 1500 m<sup>2</sup> et 800 m<sup>2</sup>. Les conseillers communautaires acceptent ces demandes, rappellent leur délibération fixant le prix de vente du terrain à 2.50 € le m<sup>2</sup>, précisent que les frais de bornages seraient à la charge des acquéreurs, que la Communauté de Communes s'engage à nettoyer le terrain cédé à GAUTHRIN, que la cession se fera sous forme d'acte administratif. Ils autorisent le Président à signer tous documents nécessaires.

### **La voirie : compte-rendu travaux**

Les travaux sont terminés sauf sur VALFIN-sur-VALOUSE. En concertation, avec le Maire, pour des raisons techniques ils sont reportés pour 2017.

Le fauchage en 2 passes dont la dernière avec un bras élagueur a donné satisfaction.

La commission a examiné les demandes d'élagage avant de les soumettre à proposition de marché public.

L'entreprise CAILLON ENVIRONNEMENT interviendra sur le secteur de SAINT JULIEN, l'entreprise BUCHOT sur le celui d'ARINTHOD et d'AROMAS. L'employé de la Commune participant à la prestation, son coût est calculé différemment.

La réunion avec les déneigeurs a déjà eu lieu. Quelques modifications de circuits s'imposent mais tous sont prêts ! Pour le dernier hiver 2015-2016, le déneigement a représenté une dépense de 32 097 € dont 22 056 € d'astreinte.

Le Conseiller Départemental est interpellé sur l'absence de marquage au sol des voies départementales après travaux. Les conseillers insistent sur la nécessité d'adresser un courrier au Président du Conseil Départemental.

### **Environnement :**

- Point Gemapi

Une étude est portée par Conseil Départemental du Jura, elle porte sur la haute vallée de l'AIN. Une réunion de restitution est prévue le 09 décembre 2016 au cours de laquelle seront dressés la synthèse des attentes et les scénaris envisagés.

- Eau potable

La commission se réunira le 24 novembre prochain pour commencer à réfléchir à la reprise obligatoire de cette compétence.

- Natura 2000 : concours prairies fleuries

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura, un concours de prairies sur le territoire de Natura 2000 Petite Montagne pourrait être organisé en 2017. Les différents acteurs seront conviés à plusieurs réunions pour son organisation.

Le Conseil Communautaire approuve le principe de cette animation et le projet de convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura, sollicite les aides des partenaires financiers.

#### Point sur la chaufferie-bois

- Approvisionnement

La qualité et granulométrie des plaquettes fournies par la société Bresse Bois Energie donnent entière satisfaction. Cette société est très sérieuse et son gérant très impliqué. Accentuer et/ou promouvoir l'achat de bois local reste l'idée centrale du dossier.

- Fuites réseau

Après plusieurs fouilles, des fuites sur le réseau ont été détectées et réparées par la société Coffely, entièrement à leur frais au titre de la garantie décennale. Les bouchons utilisés pour le raccord de tronçon de la conduite ne serait pas tous hermétiques et entrainerait une érosion du conduit. Les fuites réseaux ont fait l'objet de constats d'huissier.

Avec l'aide d'un cabinet conseils d'avocat, le dossier fera l'objet d'une procédure judiciaire.

A titre exceptionnel, la demande de souscription d'une assurance dommage ouvrage pour les travaux de génie civil engagée lors des travaux 2008-2009 alors qu'ils ne sont pas éligibles à ce titre de garantie, ayant été reconnue, l'assurance de la collectivité accepte d'enregistrer la procédure judiciaire en sinistre.

- Tarif de vente énergie bois au 01 décembre 2016

Considérant les dépenses liées à la production et à la fourniture d'énergie bois, les prévisions de vente d'énergie, le Conseil Communautaire fixe le tarif de vente d'énergie à compter du 01 décembre 2016 ainsi :

Part fixe liée à la puissance souscrite R 2: 46.87 € HT par KW souscrit et par an (au 01/10/2015:46.87 € HT/ KW)

Part variable liée à la consommation R1 : 56.90 € HT par MWH consommé (au 01/10/2015:51.73 € HT/ MWH)

Retenant pour hypothèse que la consommation d'énergie 2016-2017 serait la même que celle de la saison précédente, pour une habitation moyenne les nouveaux tarifs représentent une hausse de 100 à 130 € TTC du montant du chauffage énergie bois sur la saison entière. Ce dernier reste concevable, 2 560 € à 2 651 € TTC (exemples retenus) compte tenu que les frais de vérification, maintenance et renouvellement de chaudières sont supprimés.

#### Affaires diverses

- Instruction du droit des sols

Compte tenu du désengagement des services de l'Etat pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce seuil étant probablement revu à la baisse les années futures, il est nécessaire de l'anticiper. Une lettre d'intention et de principe pour mutualiser ce service avec le Pays Lédonien (échelle du SCOT donc service à taille respectable pour répondre aux contraintes) sera adressée à son Président. A ce jour aucune modification pour les communes de la Communauté de Communes

- Questionnaire – recensement des besoins dans le cadre du schéma de mutualisation

Madame MATIAS rappelle la date butoir pour répondre à ce questionnaire et qu'aucune obligation d'adhésion n'est imposée.

- Effectifs des enfants scolarisés

Bien qu'aucune décision ne soit prise, Monsieur le Directeur Académique alerte sur la baisse d'effectif qui pourrait conduire à la fermeture d'une classe sur SAINT – JULIEN et sur ARINTHOD.

- Point sur les communes nouvelles

Au 01 janvier 2017, la communauté de communes comptera 30 communes, le départ de la BALME d'EPY étant validé par le Préfet dans le cadre du schéma de coopération intercommunale et 3 communes nouvelles regroupant 11 communes étant créées MONTLAINIA : Dessia, Lains, Montagna le Templier ; VALZIN en PETITE MONTAGNE : Chatonnay, Fetigny, Legna, Savigna ; VAL SURAN : Saint- Julien, Bourcia, Louvenne, Villechantria. Les autres projets initiés par les communes d'ARINTHOD et CHISSERIA, THOIRETTE et COISIA, AROMAS et VILLENEUVE les CHARNOD n'ont pas encore abouti.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21 heures 30 en précisant que le prochain conseil aura lieu le 15 décembre 2016.

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

### **Délibération 1 .2016.11.14**

#### **Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD.

#### **Objet : Tarif de vente énergie bois au 01 décembre 2016**

Considérant les délibérations fixant les tarifs de vente d'énergie bois et notamment celle du 17 septembre 2015 fixant les tarifs de vente de l'énergie bois à compter du 01 octobre 2015

Considérant les dépenses liées à la production et à la fourniture d'énergie bois, et les frais de réparation d'une des chaudières

Considérant les prévisions de vente d'énergie,

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**FIXE** le tarif de vente d'énergie à compter du **01 décembre 2016** ainsi :

Part fixe liée à la puissance souscrite R<sub>201</sub> : 46.87 € HT par KW souscrit et par an

Part variable liée à la consommation R<sub>101</sub> : 56.90 € HT par MWH consommé

**PREND ACTE** que l'énergie bois sera facturée aux abonnés avec le taux de TVA en vigueur à la date d'émission des factures

**PREND ACTE** que les modalités de facturation sont définies dans le règlement de service établi entre la Communauté de Communes et l'abonné au réseau de chaleur

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

### Délibération 2 .2016.11.14

#### Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, , Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Approbation zonage d'assainissement de la commune de CHISSERIA

Considérant la délibération du 09/02/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de CHISSERIA et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CHISSERIA du 11 mai 2016 au 06 juin 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

par 37 votants 37 pour 0 abstentions 0 contre

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de CHISSERIA en assainissement individuel.

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de CHISSERIA aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

### Délibération 3 .2016.11.14

#### Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, , Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Approbation zonage d'assainissement de la commune de CHATONNAY

Considérant la délibération du 26/05/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de CHATONNAY et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CHATONNAY du 06 Septembre 2016 au 07 Octobre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

par 37 votants 37 pour 0 abstentions 0 contre

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de CHATONNAY en assainissement individuel.

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de CHATONNAY aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

### Délibération 4 .2016.11.14

#### Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, , Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Approbation zonage d'assainissement de la commune de SAINT-JULIEN

Considérant la délibération du 26/05/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de SAINT JULIEN et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de SAINT JULIEN du 06 Septembre 2016 au 07 Octobre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**par 37 votants 37 pour 0 abstentions 0 contre**

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de SAINT JULIEN soit :

- BOURG et hameaux : habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif
- BOURG et hameaux : habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de SAINT JULIEN aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,  
Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Délibération 5 .2016.11.14**

**Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Approbation zonage d'assainissement de la commune de CEZIA

Considérant la délibération du 26/05/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de CEZIA et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CEZIA du 09 Septembre 2016 au 08 Octobre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**par 37 votants 37 pour 0 abstentions 0 contre**

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de CEZIA en assainissement individuel

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de CEZIA aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,  
Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Délibération 6 .2016.11.14**

**Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, , Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Approbation zonage d'assainissement de la commune de THOIRETTE

Considérant la délibération du 09/02/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de THOIRETTE et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de THOIRETTE du 09 Septembre 2016 au 08 Octobre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**par 37 votants 37 pour 0 abstentions 0 contre**

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de THOIRETTE soit :

- BOURG habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif
- BOURG habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel
- Les hameaux de CHALEA, MELIGNA et LA SOURCE en assainissement individuel

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de THOIRETTE aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Délibération 7 .2016.11.14**

**Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, , Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Approbation zonage d'assainissement de la commune de DESSIA

Considérant la délibération du 29/06/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de DESSIA et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de DESSIA du 22 Septembre 2016 au 21 Octobre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**par 37 votants 37pour 0 abstentions 0 contre**

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de DESSIA soit :

- BOURG habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif
- BOURG habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel
- LES GRANGES DE DESSIA habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif
- LES GRANGES DE DESSIA habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de DESSIA aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Délibération 8 .2016.11.14**

**Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, , Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Approbation zonage d'assainissement de la commune de ARINTHOD

Considérant la délibération du 09/02/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune d'ARINTHOD et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie d'ARINTHOD du 7 juin 2016 au 8 juillet 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**par 37 votants 37 pour 0 abstentions 0 contre**

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune d'ARINTHOD

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie d'ARINTHOD aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

**Communauté de Communes Petite Montagne**

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Délibération 9 .2016.11.14**

**Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, , Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Approbation zonage d'assainissement de la commune de CONDES

Considérant la délibération du 26/05/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de CONDES et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CONDES lundi 26 septembre 2016 au jeudi 27 octobre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**par 37 votants 37 pour 0 abstentions 0 contre**

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de CONDES

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de CONDES aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,  
Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

**Communauté de Communes Petite Montagne**

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Délibération 10 .2016.11.14**

**Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Approbation zonage d'assainissement de la commune de GENOD

Considérant la délibération du 26/05/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de GENOD et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de GENOD du lundi 22 août 2016 au jeudi 22 septembre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**par 37 votants 37 pour 0 abstentions 0 contre**

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de GENOD

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de GENOD aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,  
Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Délibération 11 .2016.11.14**

**Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Approbation zonage d'assainissement de la commune de DRAMELAY

Considérant la délibération du 26/05/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de DRAMELAY et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de DRAMELAY du lundi 22 août 2016 au jeudi 22 septembre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**par 37 votants 37 pour 0 abstentions 0 contre**

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de DRAMELAY

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de DRAMELAY aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,  
Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Délibération 12 .2016.11.14**

**Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Concours prairies fleuries en 2017 Partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura

Considérant les statuts de la communauté de communes

Considérant le projet de concours de prairies fleuries sur le territoire de Natura 2000 Petite Montagne en 2017

Considérant le projet de convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**par 37 votants 37 pour 0 abstentions 0 contre**

APPROUVE le principe d'organiser un concours de prairies fleuries sur le territoire de Natura 2000 Petite Montagne en 2017

APPROUVE la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura

SOLLICITE des partenaires financiers les aides financières à leur taux maximal

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires et particulièrement la convention de partenariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 22/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

**Séance du 14 novembre 2016**

**Délibération 13 .2016.11.14**

### Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, , Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Valorisation du site d'Oliferne- lancement d'étude et demande de financement

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence tourisme,  
CONSIDERANT l'intérêt du site du Pic d'Oliferne, qui possède un potentiel de valorisation touristique important mais de nombreuses contraintes de gestion

CONSIDERANT que la Communauté de Communes peut appuyer le développement de ce site, par le biais d'une étude et d'un programme d'action pour déterminer un scénario de valorisation du Pic d'Oliferne

Le Conseil Communautaire,

**APPROUVE** le projet d'étude de valorisation du Pic d'Oliferne

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant

DEPENSES HT	RECETTES HT
Etude de valorisation 36 735 €	Subvention Etat (Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura) : 17 370 €
	Subvention Conseil Régional BFC 11 730 €
	Autofinancement 7 635 €
<b>TOTAL : 36 735 €</b>	<b>TOTAL : 36 735 €</b>

**SOLLICITE** de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de l'aménagement du Massif du Jura à hauteur de 17 370 €.

**SOLLICITE** de la Région Bourgogne Franche Comté l'attribution d'une subvention à hauteur de 11 730 €.

**S'ENGAGE** à financer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires au budget communautaire.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 22/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

Pour copie conforme et certification  
Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Délibération 14 .2016.11.14**

**Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD.

**Objet** : Maison familiale de la Platière à THOIRETTE – Fond de concours de la commune pour une étude d'étude et demande de financement

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V  
Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence tourisme,  
Considérant que la Communauté de Communes souhaite étudier l'opportunité de mettre en œuvre un projet touristique sur la commune de THOIRETTE, notamment par l'acquisition d'un ancien centre de vacances, et que l'étude de cette possibilité nécessite de recourir à un cabinet spécialisé dans l'hôtellerie-restauration,  
Considérant que la prestation est estimée à 5600 € HT,  
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de THOIRETTE en date du 08 novembre 2016, approuvant le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes

Considérant que le montant du fonds de concours proposé n'excède pas 50 % du montant HT du coût hors subventions, de l'étude,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le fonds de concours à la Commune de THOIRETTE en vue de participer au financement de la mission d'étude en vue de l'installation d'un nouvel hébergement touristique sur le site de la maison familiale de la Platière, à hauteur de 2800 €,

**AUTORISE** le Président à signer que tout acte afférant à cette demande

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification  
Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 22/11/2016  
et publication ou notification du 15/11/2016

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Délibération 15 .2016.11.14**

**Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence scolaire

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, , Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : André REYDELLET.

**Objet : Sécurisation des écoles et établissements scolaires : subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)**

VU la lettre de la Préfecture du Jura du 30 septembre 2016, faisant référence à la circulaire du 25/11/2015 et instructions des 22/12/2015 et 29/07/2016 au sein desquelles le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'intérieur, ont défini le cadre de leur coopération renforcée et l'ensemble des dispositifs mis en place pour sécuriser les écoles, les collèges et les lycées,

VU les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (P.P.M.S.) des écoles de notre territoire : école maternelle d'Arinthod, groupe scolaire d'Arinthod, école d'Aromas, école de Thoirette, groupe scolaire de Saint-Julien-sur-Suran,

VU les travaux à faire pour mettre en sécurité nos établissements scolaires et les devis proposés,

Le Conseil communautaire,

**APPROUVE** les devis des entreprises suivantes :

 GIROD Paysages (grillage)	<b>4 944.60 €</b>	<b>HT</b>
 SURANELEC (sonnettes)	<b>2 516.00 €</b>	<b>HT</b>
 SURANELEC (sonnerie alerte)	<b>2 062.00 €</b>	<b>HT</b>
	<b>9 522.60 €</b>	<b>HT</b>

**SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) au taux de **80 %**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

	<b>DEPENSES H.T.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Subvention escomptée</b>
<b>Toutes dépenses</b>	9 522.60 €	<b>FIPDR</b> 9 522.60 € x 80 %	7 618.08 €
		<b>Autofinancement/emprunt</b>	1 904.52 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 522.60 €</b>		<b>9 522.60 €</b>

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part d'autofinancement non couverte par la subvention, les éventuels surcoûts ou cofinancements inférieurs aux attentes ou défaillants et à les couvrir par fonds propres ou emprunt.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 25/11/2016  
et publication ou notification du 25/11/2016

Pour copie conforme et certification

Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 14 novembre 2016****Délibération 16 2016.11.14****Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote 39

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Voirie

Le 14 novembre 2016 à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER ó TRE COURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Marie-Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD.

**Objet : déneigement hiver 2016/2017**

Monsieur le Président expose au conseil communautaire différentes modifications à apporter à l'organisation du service de déneigement pour l'hiver 2016/2017 à savoir des évolutions de circuits, cessation d'un déneigeur suite à la création d'une commune nouvelle et cessation de déneigement sur des communes extérieures.

**le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de reconduire dans les termes pour l'hiver 2016/2017 les conventions établies avec les déneigeurs et les communes assurant le service ainsi que les avenants signés le 25 novembre 2014 relatifs au tarif du km déneigé à savoir :

Déneigeurs : km déneigé 16.90 ¤ HT ó astreinte 95 ¤ HT

Communes : Pas d'astreinte

4.59 ¤ au km si la lame appartient à la commune et est utilisée par un déneigeur

14.28 ¤ pour porteur et chauffeur + 4.59 ¤ si la lame appartient à la commune et est utilisée par la commune.

L'entretien des fers est à la charge des déneigeurs ou des communes.

**DECIDE** de refacturer la prestation de km déneigé aux communes extérieures à savoir Pouillat, et Chambéria au montant de 19.70 ¤ le km déneigé et 100.25 ¤ le km pour l'astreinte, les avenants signés pour ces deux communes le 25 novembre 2014 sont reconduits, les communes de Val d'Epy et Véria n'étant plus déneigées par nos prestataires.

**VALIDE** les modifications de circuit suivantes :

- Circuit Alexandre DURY : + 0.47 km (Communes de Villeneuve du carrefour  
salle/lotissement à 200 m après le manège)
- Circuit Thierry CHAVARD : arrêt de la prestation par ce déneigeur : - 2.637 km (commune  
de Florentia 0.24 km et Val d'Epy 2.397 km) création commune nouvelle et reprise en direct.
- Circuit Thierry GUILLAUME : + 0.15 km commune de Villechantria (lotissement de  
Boissière) + 0.05 km commune de Montagna (maison Janod rue des Vignes).
- Circuit Michel BOUQUEROD : - 7.178 km sur la Commune de Val d'Epy suite à la création  
de la commune nouvelle de Val d'Epy et reprise du déneigement par Thierry Chavard en  
direct.
- Circuit Caillon ENVIRONNEMENT : - 14.200 km reprise en direct de la Commune de Véria

**AUTORISE** le Président à signer les avenants aux conventions pour Alexandre Dury, Thierry  
Guillaume, Michel Bouquerod, Thierry Chavard et Caillon Environnement, les conventions et avenants  
avec les autres déneigeurs restent inchangés.

Ainsi ont délibéré et signé les membres

Signature  
Le Président  
Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 06/12/2016  
et publication ou notification du 06/12/2016

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 14 novembre 2016****Délibération 18. 2016.11.14****Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote 39

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence Tourisme

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRE COURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**ABSENTS** ou **ABSENTS EXCUSES** : Marie-Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD.

**Objet : Office du Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne –  
Désignation de 3 représentants**

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne et notamment sa compétence Tourisme

Considérant le partenariat avec Office du Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne

Considérant les statuts de l'Office du Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne - Association de la Loi 1901

Considérant que dorénavant, la Communauté de Communes Petite Montagne sera représentée au Conseil d'Administration de l'Office de tourisme par 3 membres désignés en son sein par le conseil communautaire

**le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DESIGNE**, pour représenter la Communauté de Communes Petite Montagne au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne les personnes suivantes :

Madame Josiane CARRETIE domiciliée 351 Route de Lons 39320 SAINT JULIEN sur SURAN

Madame Françoise GRAS domiciliée 4 rue des Vignes 39240 ARINTHOD

Monsieur Jérôme BENOIT domicilié 2 Impasse des Sources 39240 CONDES.

Ainsi ont délibéré et signé les membres

Signature  
Le Président  
Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 30/11/2016  
et publication ou notification du 30/11/2016

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 14 novembre 2016****Délibération 19. 2016.11.14****Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote 39

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Compétence  
environnement

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRE COURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**ABSENTS** ou **ABSENTS EXCUSES** : Marie-Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD.

**Objet : Suivi quantitatif et qualitatif de la Valouse et de ses effluents – Convention de partenariat**

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne et notamment sa compétence Environnement

Considérant que la Valouse et ou ses effluents irriguent des communes du territoire communautaire Petite Montagne et aussi des communes situées sur le territoire de la communauté de communes de la Région d'Orgelet

Considérant la délibération du 18 mars 2013 relative à la réalisation du diagnostic écologique de la Valouse et de ses effluents et d'achat de matériel

Considérant que les stations de mesure sont positionnées sur le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne et sur celui de la communauté de communes de la Région d'Orgelet, ainsi :

- la Communauté de Communes Petite Montagne, pour 16 enregistreurs, représentant 59,26 % du nombre total de stations ;
- la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet, pour 11 enregistreurs, représentant 40,74 % du nombre total de stations.

Considérant que leur entretien ou leur remplacement a un coût

Considérant le projet de convention de partenariat financier

**le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** projet ci-joint de la convention de partenariat financier relative « Suivi quantitatif et qualitatif de la Valouse et de ses effluents » entre de la Communauté de Communes Petite Montagne et la communauté de communes de la Région d'Orgelet

**AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier notamment la convention.

Ainsi ont délibéré et signé les membres

Signature

Le Président Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 30/11/2016  
et publication ou notification du 30/11/2016

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 14 novembre 2016****Délibération 20. 2016.11.14****Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote 39

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRE COURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Marie-Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD.

**Objet : Décision modificative N° 2**

Considérant la délibération du 29 2016 relative à la lutte contre l'ambrosie

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et voté

VOTE la décision modificative suivante :

D 6233 Foires et expositions	- 2 000.00 €
D 6574 Subvention fonction. organismes	+ 2 000.00 €

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 15/12/2016  
et publication ou notification du 15/12/2016

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 14 novembre 2016****Délibération 21. 2016.11.14****Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 37 absents : 13

Qui ont pris part au vote 39

Pour 37 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/11/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRE COURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**ABSENTS** ou **ABSENTS EXCUSES** : Marie-Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD.

**Objet : Budget chaufferie - Décision modificative N° 1**

Considérant le décompte des frais à rembourser au budget général

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et voté

VOTE la décision modificative suivante :

D 61523	Entretien et réparations	+ 1 000.00 €
D 6625	Indemnités au comptable	+ 50.00 €
D 6226	Honoraires	+ 1 000.00 €
D 6218	Autres personnel extérieur	+ 104.00 €
R 701	Ventes de produits	+ 2 154 .00 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,  
Signature dématérialisée  
Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 16/12/2016  
et publication ou notification du 15/12/2016